



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU

Séance du 11 décembre 2025 à 19 heures 00 minutes
Mairie de Landas

Quorum : 11

Présents :

M. CARNOY Philippe, Mme COULON Pascale, Mme D'HERBOMEZ Caroline, M. DAUCHY Jean-Louis, M. DELCROIX Patrick, M. DELMOTTE Régis, M. DELOBELLE François, Mme DESCAMPS Myriam, Mme DESCAMPS Christelle, Mme DUHEM Sylvie, M. DUPIRE François, M. EGEA Roberto, M. FRANCKE Jean-Paul, M. LEROY Denis, M. RIDON Jean-Michel

Procuration(s) :

M. TESTART Jean-Luc donne pouvoir à Mme COULON Pascale, Mme DECOURTRAY Chrysoline donne pouvoir à Mme DUHEM Sylvie, Mme GEITER Claire donne pouvoir à M. DAUCHY Jean-Louis, M. PALICOT Thomas donne pouvoir à M. EGEA Roberto

Absent(s) :

Mme DECOURTRAY Chrysoline, Mme GEITER Claire, M. PALICOT Thomas, M. TESTART Jean-Luc

Excusé(s) :

Secrétaire de séance :

Président de séance : M. DAUCHY Jean-Louis

1 - Approbation CM 25 septembre 2025

Aucune remarque du Conseil

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - DM2 au BP 2025

Monsieur le Maire expose qu'une décision modificative doit être prise afin de solder les dépenses d'investissement 2025.

De ce fait, il y a lieu de voter une décision modificative N°2 au BP 2025 qui peut se résumer comme suit :

INVESTISSEMENT DEPENSES		INVESTISSEMENT RECETTES	
10007 Travaux voiries	105 000€	10007 Travaux voiries	75 000€
10008 Ecoles	55 000€	10222 FCTVA	20 000€

10009 Cimetière	- 20 000€		
17 Salle Polyvalente	5 000€		
41 Aménagement sécurité routière	- 50 000€		
TOTAL DEPENSES	95 000€	TOTAL RECETTES	95 000€

Où l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, il est demandé au Conseil municipal :

- **D'adopter** cette décision Modificative N°2 au Budget Primitif de 2025 telle que présentée.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - BP 2026

Monsieur le Maire détaille le Budget Primitif de 2026 dont chacun a reçu un exemplaire. Celui-ci se résume comme suit :

FONCTIONNEMENT DEPENSES		FONCTIONNEMENT RECETTES	
Charges à caractère général	400 650 €	Atténuation de charges	6 000 €
Charges de personnel	704 278 €	Produits des services	71 000 €
Atténuation de produits	43 500 €	Impôts et taxes	60 000 €
Autres charges de gestion courantes	341 950 €	Impositions directes	895 554 €
Charges financières	54 500 €	Dotations et participations	494 309 €
Charges exceptionnelles	1 000 €	Autres produits de gestion courante	20 000 €
Dotation aux amortissements et aux dépréciations	1 000 €	Produits financiers	15 €
Virement section d'investissement	A déterminer lors du vote du CA en 2026		
Déficit antérieur reporté	A déterminer lors du vote du CA en 2026	Excédent antérieur reporté	A déterminer lors du vote du CA en 2026
TOTAL DEPENSES	1 546 878 €	TOTAL RECETTES	1 546 878 €

INVESTISSEMENT DEPENSES		INVESTISSEMENT RECETTES	
10001 ACQUISITIONS DE TERRAINS	120 000 €	10006 CADRE DE VIE	65 000 €
10002 MAIRIE	25 000 €	10007 TRAVAUX VOIRIES	75 000 €
10003 FOYER RURAL	10 000 €	10008 ECOLES	150 000 €
10004 TERRAIN DE FOOTBALL	10 000 €	2115 Terrains	50 000€

10006 CADRE DE VIE	90 000 €	Taxe d'aménagement	10 000 €
10007 TRAVAUX VOIRIES	120 000 €	F.C.T.V.A.	200 000 €
10008 ECOLES	36 000 €	Affectation du résultat (1068)	A déterminer lors du vote du CA en 2026
10009 CIMETIERE	5 000 €	Virement de la section de fonctionnement	A déterminer lors du vote du CA en 2026
17 SALLE POLYVALENTE	5 000 €		
27 P.L.U. plan local d'urbanisme	5 000 €		
37 MEDIATHEQUE	10 000 €		
41 AMENAGEMENTS DE SECURITE ROUTI	5 000 €		
42 VIDEOSURVEILLANCE	10 000 €		
1641 Emprunts en euros	94 000 €		
10226 Taxe d'aménagement	5 000 €		
001 Déficit d'investissement reporté	A déterminer lors du vote du CA en 2026	Excédent antérieur reporté	A déterminer lors du vote du CA en 2026
TOTAL DEPENSES	550 000,00 €	TOTAL RECETTES	550 000,00 €

Conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :
Fonctionnement 7.50% / Investissement 7.50%.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Municipal repris ci-dessus.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - DELIBERATION ADHESION SERVICE COMMUN ENERGIE - MISE EN ŒUVRE DES PLANS D'ACTIONS

La Communauté de communes Pévèle Carembault propose un service commun énergie aux communes comprenant quatre thématiques :

1. Suivi énergétique, sobriété énergétique et projets de rénovations (présentation d'un bilan annuel, participation aux réunions de bilan de saison de chauffe, étude programmation chauffage...)
2. Accompagnement pour la réalisation d'audits énergétiques (proposition cahier de charges, analyse d'offres...)
3. Etudes de potentiel de solarisation des toitures communales
4. Accompagnement des communes de moins de 1000 habitants sur leurs projets de rénovation globales et performantes

Ce service est mis à disposition des communes adhérentes via l'adoption d'une **convention d'une durée de trois ans**. Le service est en partie financé par les communes adhérentes comme détaillées ci-après :

- **Forfait de 0,80 € par habitant par an couvrant les missions** : « suivi énergétique, sobriété énergétique, et projets de rénovations » et « accompagnement pour la réalisation d'audits énergétiques »
- Convention de prestation de service entre la commune et Pévèle Carembault pour les missions « études de potentiel de solarisation des toitures communales », et « accompagnement des communes de moins de 1000 habitants sur leurs projets de rénovation globales et performantes » **sur un tarif de 60€ par heure.**

Considérant l'opportunité pour la commune de LANDAS d'adhérer à la phase de mise en œuvre des plans d'actions du service commun « ENERGIE » géré par la Communauté de communes Pévèle Carembault.

Vu la convention d'adhésion au service commun « ENERGIE » annexée à la présente délibération,

Oui l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré, **décide**

- D'adhérer au service commun « ENERGIE » mise en œuvre des plans d'actions géré par la Communauté de communes Pévèle Carembault
- D'autoriser **Monsieur le maire** à signer la convention d'adhésion au « service commun énergie – mise en œuvre des plans d'actions » avec le Président de la Communauté de communes Pévèle Carembault, ainsi que tout document afférant à ce dossier.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC Réfection de chaussées

Considérant que la Communauté de Communes Pévèle Carembault a proposé de constituer un groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif aux travaux de réfection de chaussées.

Considérant que ce groupement permettra notamment :

- De réduire les charges financières, en raison d'économies d'échelle.
- De bénéficier des conseils et de l'expertise du bureau d'études voirie et infrastructure de la PEVELE CAREMBAULT pour la définition des besoins, la rédaction du bon de commande et le suivi des travaux

Considérant que la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT serait coordonnateur de ce groupement de commandes. Et que la commission d'appel d'offres serait celle du coordonnateur.

Ouï l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré

DECIDE

- D'adhérer au groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif aux travaux de réfection de chaussées.
- D'autoriser son Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes ainsi que tout document y afférent
- D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer le marché

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6 - CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC Réfection des abords de chaussées

Considérant que la Communauté de Communes Pévèle Carembault a proposé de constituer un groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif à la réfection des abords de chaussées.

Considérant que ce groupement permettra notamment :

- De réduire les charges financières, en raison d'économies d'échelle.
- De bénéficier des conseils et de l'expertise du bureau d'études voirie et infrastructure de la PEVELE CAREMBAULT pour la définition des besoins, la rédaction du bon de commande et le suivi des travaux

Considérant que la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT serait coordonnateur de ce groupement de commandes. Et que la commission d'appel d'offres serait celle du coordonnateur.

Ouï l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré

DECIDE

- D'adhérer au groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif à la réfection des abords de chaussée
- D'autoriser son Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes ainsi que tout document y afférent
- D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer le marché

VOTE : Adoptée à l'unanimité

7 - Présentation de l'arrêté relatif à l'interdiction d'occupation illicite d'un terrain ou parcelle appartenant au domaine communal

Objet : Interdiction d'occupation illicite d'un terrain ou parcelle appartenant au domaine communal

Le Maire de la commune de Landas a présenté l'arrêté d'interdiction d'occupation illicite d'un terrain ou parcelle communal au Conseil

Le Conseil prend acte de cet arrêté qui sera envoyé en préfecture semaine prochaine.

8 - ADVB 2026 Aire de jeux

Monsieur le Maire expose la réalisation d'une aire de jeux pour enfant située près du SkatePark.

Ces travaux pouvant faire l'objet d'un financement auprès du Département, Monsieur le Maire propose de solliciter leurs services au titre de l'enveloppe "Aide Départementale aux Villages et Bourgs" (ADVB) pour l'année 2026.

Ouï cet exposé et compte tenu de l'intérêt de ce projet, le **Conseil Municipal DECIDE** :

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès de l'enveloppe "ADVB" 2026 du Département.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette subvention.

PRECISE que les crédits seront prévus au Budget 2026 de la commune.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

9 - Subvention SICAIE Aire de jeux

Au regard de l'accessibilité pour les personnes à mobilités réduites, les travaux de l'aire de jeux peuvent faire l'objet d'un financement auprès du S.I.C.A.I.E pour l'année 2026.

Ouï cet exposé et compte tenu de l'intérêt de ce projet, le **Conseil Municipal DECIDE** :

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès du S.I.C.A.I.E.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette subvention.

PRECISE que les crédits seront prévus au Budget 2026 de la commune.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

10 - Fonds de concours CCPC Aire de jeux

Considérant le projet de travaux de l'aire de jeux estimé à 71 421 € H.T.,

Considérant que la Commune de Landas peut bénéficier d'un fonds de concours à hauteur de 20% du montant de ces travaux, soit 14 284.2 €,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Il est demandé au Conseil municipal :

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de fonds de concours auprès de la Communauté de communes Pévèle Carembault, pour le projet "Aire de jeux", à hauteur de 20% du montant du projet,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer une convention avec le Président de la Communauté de communes identifiant l'aménagement, fixant les obligations de la commune et définissant le montant et les modalités de versement par la Communauté de communes Pévèle Carembault du fonds de concours accordé à la Commune de Landas,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document afférant au dossier.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

11 - Acquisition parcelle

Le Maire expose au Conseil municipal que :

– La parcelle, sise rue de la Pulmez, cadastrée sous la référence **C943**, appartient à Mme **Deregnacourt Bernadette** ;

– Ce terrain est dans la continuité de 2 terrains appartenant déjà à la commune

– Il convient, pour mener à bien ce projet, d'autoriser la commune à acquérir ladite parcelle.

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal** :

DÉCIDE :

- **D'approuver** l'acquisition concernant la parcelle cadastrée **C943**, située rue de la Pulmez et appartenant à Mme Deregnacourt.

- **D'autoriser M. le Maire** à signer tous actes, documents ou pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, ainsi qu'à engager les démarches administratives afférentes.

- **De charge M. le Maire** de transmettre la présente délibération au contrôle de légalité et d'assurer sa publication conformément à la réglementation.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

12 - Adoption d'une charte de prêt d'instrument de musique à la médiathèque

Considérant le développement des actions culturelles de la médiathèque et l'intégration progressive d'objets culturels et pédagogiques (notamment instruments de musique) au sein du fonds prêté au public ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les conditions générales d'utilisation des services publics locaux, et notamment les règles relatives au prêt de matériel appartenant à la collectivité ;

Considérant qu'il est nécessaire d'adopter une *charte de prêt des instruments de musique* définissant les conditions de mise à disposition, d'usage, de responsabilité, de restitution et de réparation ;

Le **Maire** expose à l'assemblée le projet de charte de prêt annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal :

- **Approuve** la *Charte de prêt des instruments de musique* annexée à la présente délibération ;
- **Autorise** le/la Maire / Président(e) à signer ladite charte ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre ;
- La présente charte sera rendue publique et mise à disposition des usagers de la médiathèque.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

13 - Questions diverses

Mme Christelle DESCAMPS fait part des difficultés auxquelles sont confrontées les entreprises de la commune et suggère de faire appel à ces dernières lors de projet d'envergure ou de petits marchés.

M. le Maire rappelle que beaucoup d'entreprise landasienne collaborent avec la collectivité (boulangerie, plomberie...)

Mme Christelle DESCAMPS mentionne également le recrutement d'un agent en CDD en remplacement, pour lequel aucune publication n'a été faite. M. le Maire rappelle que la publication de ce poste s'est faite sur la bourse de l'emploi au Centre de Gestion du Nord. On note une dizaine de candidatures ; 3 ont été retenus en entretien. Le choix final du candidat s'est porté sur la personne avec la meilleure notation sur la grille d'évaluation des compétences.

M. le Maire évoque les travaux d'assainissement rue du Quesne prévue en mars 2026 ainsi que la liaison douce Landas-Orchies prévue pour le 1er trimestre 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

Le Secrétaire de séance,

Fait à LANDAS
Le Maire,

